

## Dixième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20)

*Brasilia, 6-8 novembre 2024*

Nous, présidents de parlement de pays membres et invités du Groupe des Vingt (G20), réunis à Brasilia du 6 au 8 novembre 2024, durant l'année de présidence brésilienne du G20, à l'invitation de la Chambre des députés et du Sénat fédéral du Brésil et de l'Union interparlementaire (UIP), adoptons la déclaration suivante par consensus.

### DÉCLARATION CONJOINTE

#### ***Parlements pour un monde juste et une planète viable***

1. Dans le contexte actuel, où les populations et la planète sont confrontées à des défis pluridimensionnels sans précédent, nous, parlementaires, en tant que représentants de nos peuples respectifs, devons être les piliers de la recherche collective de solutions durables axées sur les personnes et démocratiques, qu'il convient d'adopter de toute urgence.
2. Nous reconnaissons le rôle joué par le G20 – un groupe qui rassemble les dirigeants des grandes puissances économiques mondiales dans un cadre international de premier plan pour la coopération économique.
3. Le P20, réuni sous le thème *Parlements pour un monde juste et une planète viable*, se félicite en particulier de la nature globale et pluraliste des groupes d'engagement du G20, qui intègrent les contributions des parlements dans le processus intergouvernemental et celles d'autres parties prenantes pertinentes de la communauté internationale. Nous reconnaissons l'importance d'améliorer la représentation des citoyens et reconnaissons que les parties prenantes ont été créées à cette fin.
4. En saluant la position du G20 en faveur d'un programme renforcé, nous prenons note des questions que la présidence brésilienne a choisi de traiter en priorité, à savoir : la lutte contre la faim, la pauvreté et les inégalités ; les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) ; et la réforme de la gouvernance mondiale. Nous réaffirmons l'importance d'une mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tant qu'instrument visant à traiter ces problèmes, ainsi que la nature intégrée, universelle et indivisible des 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme et de leurs 169 cibles.
5. Nous félicitons le Brésil d'avoir pris l'initiative d'organiser la première Réunion des femmes parlementaires du P20, qui s'est tenue dans la ville de Maceió (Alagoas), les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024, et dans le cadre de laquelle les questions prioritaires du G20 ont été traitées de manière approfondie du point de vue des femmes parlementaires et sous leur houlette. L'objectif était de recenser les principaux défis et solutions en vue d'assurer l'égalité des sexes et d'accroître la présence de femmes dans les instances décisionnelles, au niveau tant national qu'international. Nous saluons le suivi donné à ces débats lors du Forum parlementaire du G20, tenu à Brasilia le 6 novembre 2024. Dans cette perspective, nous prenons acte avec satisfaction de la Charte d'Alagoas (annexée à la présente déclaration conjointe). Nous nous engageons à agir en vue de mettre en œuvre ces recommandations en fonction des circonstances respectives. Au niveau du P20, nous recommandons aux futures présidences d'inscrire la tenue de réunions des femmes parlementaires du P20 à leur ordre du jour, afin de renforcer cette instance pour qu'elle devienne une plateforme de dialogue et de promotion des droits des femmes et un mécanisme visant à établir une véritable collaboration entre les hommes et les femmes dans les parlements en vue d'œuvrer ensemble en faveur de la démocratie.

**A. Parlements contre la faim, la pauvreté et les inégalités au niveau mondial**

6. Nous savons que les inégalités sociales et économiques qui existent au sein d'un même pays et entre les pays sont à l'origine des principaux défis à relever par nos pays. Il faut s'attaquer aux inégalités par une approche globale qui favorise l'inclusion sociale, renforce la bonne gouvernance à tous les niveaux et défend les droits de l'homme, tout en garantissant la croissance économique et la résilience face aux défis mondiaux.
7. Nous déplorons le fait que l'extrême pauvreté et les inégalités augmentent pour la première fois depuis plus de vingt ans. Nous réaffirmons que l'éradication de la pauvreté constitue un obstacle mondial majeur au développement durable et la condition *sine qua non* pour y parvenir. Nous soulignons l'importance de lutter contre la pauvreté de manière globale, ciblée, efficace et efficiente. Nous nous engageons à intensifier nos efforts pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités en renforçant les cadres juridiques axés sur les personnes qui favorisent la mobilité sociale et la prospérité afin de ne laisser personne de côté. Dans ce contexte, nous attendons avec impatience le lancement de l'*Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté* lors du Sommet du G20 à Rio de Janeiro.
8. Nous réaffirmons notre détermination à lutter contre la faim et la malnutrition sous toutes leurs formes, conformément aux objectifs de l'ODD 2. Nous réitérons notre engagement à mettre au point des instruments plus efficaces pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, lutter contre les inégalités sociales et promouvoir le développement durable. En particulier, nous rappelons qu'il est indispensable de garantir un financement durable, abordable, adéquat et accessible des systèmes agricoles durables et résilients et de réduire les pertes post-récolte, les pertes de nourriture et le gaspillage alimentaire, tout en resserrant les liens entre les zones urbaines et rurales et entre les producteurs et les distributeurs. Cet objectif pourrait être atteint par des partenariats solides et renforcés, c'est pourquoi nous demandons aux parlementaires du monde entier de prendre part à la mobilisation mondiale visant à éradiquer la faim et la pauvreté. Il s'agirait notamment d'augmenter l'aide humanitaire aux pays touchés par des crises alimentaires.
9. Nous sommes d'avis que l'emploi productif et le travail décent constituent des outils permettant de répondre aux aspirations des populations en matière de développement personnel et de réduire les inégalités sociales et économiques. Par conséquent, nous renouvelons notre appui au renforcement du dialogue social, notamment l'élaboration de cadres efficaces régissant les relations entre employeurs et travailleurs afin de promouvoir le plein emploi productif et un travail décent et librement choisi pour tous. Il s'agit notamment de garantir la protection des travailleurs sur le lieu de travail, parallèlement au renforcement des programmes de reconversion, de requalification et d'amélioration des compétences. Dans le même ordre d'idées, au vu de l'évolution constante des formes de travail due aux innovations technologiques, nous appelons à mettre davantage l'accent sur les secteurs de l'écologie et des services à la personne. Nous préconisons en outre des mesures visant à faciliter une migration ordonnée, sûre, légale et responsable, et la mobilité des personnes.
10. Nous soulignons que le développement durable repose sur un accès équitable à des possibilités et à des ressources qui assurent le bien-être et l'inclusion sociale de toutes les personnes. À cette fin, nous prendrons les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles socio-économiques et intergénérationnels en vue de renforcer les mécanismes de financement inclusif et responsable, et d'offrir un meilleur accès aux services essentiels, tels que l'éducation, les soins de santé, le logement, l'inclusion numérique et l'emploi. En particulier, nous nous engageons à assurer les pleines et entières participation et représentation de toutes les femmes, sur un pied d'égalité et en toute sécurité, à la vie politique et économique, afin qu'elles puissent assumer des rôles de leadership et de protagonistes pour relever les défis mondiaux. Nous nous engageons à intensifier nos efforts pour parvenir à l'égalité des sexes, à la représentation des femmes et des filles, et à leur autonomisation dans tous les domaines.

11. Nous reconnaissons que nos efforts destinés à réparer les injustices et à réduire les inégalités au sein des pays et entre eux afin de bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives ne peuvent aboutir que si nous redoublons d'efforts pour promouvoir la tolérance, favoriser la diversité et combattre toutes les formes de discrimination, y compris la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée, ainsi que toutes leurs formes et manifestations odieuses et contemporaines.
12. Nous reconnaissons l'importance d'éliminer toutes les formes de discrimination, de harcèlement et de violence, tant en ligne que hors ligne, à l'encontre des femmes et des filles. À cette fin, nous nous félicitons de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives visant à prévenir et à éliminer la violence sous toutes ses formes à l'encontre des femmes et des filles, et dans tous les domaines de leur vie, y compris la politique. De même, nous comptons élaborer dans nos parlements des programmes et des propositions législatifs, et procéder à des réformes juridiques, en vue de renforcer le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles. Nous appelons à cet égard les parlements à mettre en œuvre le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre.
13. Nous reconnaissons l'importance de renforcer et d'élargir la couverture des programmes de protection sociale dans le cadre de dispositifs plus généraux en faveur de l'inclusion sociale, notamment la protection sociale adaptée. Il convient d'accorder une attention particulière aux questions de genre et aux aspects intergénérationnels afin de rendre les programmes de protection sociale plus adaptés et résilients aux chocs économiques face aux nouveaux enjeux mondiaux, tels que la transition démographique et les catastrophes naturelles dont celles liées aux changements climatiques, les pandémies et d'autres phénomènes néfastes. Nous cherchons par ailleurs à promouvoir l'accès universel à une éducation et à des soins de santé de qualité, en faisant en sorte que les personnes se trouvant dans une situation de grande vulnérabilité soient considérées comme prioritaires, afin de ne laisser personne de côté.
14. Rappelant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), nous réaffirmons le principe clé « Rien pour nous, sans nous », qui préconise un changement culturel pour veiller à ce que les personnes handicapées participent activement et de façon significative aux processus de prise de décision les concernant. Il est nécessaire de promouvoir les politiques d'inclusion sociale pour placer les individus au cœur des interventions programmées en vue de développer l'autonomie, l'indépendance, les talents et les compétences de chaque personne, ainsi que pour leur donner les moyens d'agir, en tenant compte des différents types et niveaux de gravité de handicap.
15. Nous nous emploierons à mobiliser un soutien politique pour garantir l'accès de tous à des services intégrés d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés de façon durable (ODD 6) dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour réduire toutes les formes d'inégalité. À cette fin, nous nous félicitons de l'*Appel à l'action du G20 de 2024 sur le renforcement des services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène*<sup>1</sup>, en soutenant l'établissement de systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène qui soient inclusifs, intégrés, durables et résilients. Nous prenons note des initiatives de l'UIP visant à mieux faire connaître l'ODD 6.

---

<sup>1</sup> [Disponible ici](#)

**B. Parlements pour des transitions justes et inclusives vers le développement durable**

16. Convaincus de l'urgence de la lutte contre les changements climatiques, à l'approche de l'ouverture de la 29<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29) qui se tiendra à Bakou (Azerbaïdjan), nous exhortons les pays à redoubler d'efforts, par le dialogue et la coopération internationale, en vue de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts visant à limiter à 1,5 °C la hausse des températures, en tenant compte de l'équité et du principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différents contextes nationaux.
17. En vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, nous exhortons également les pays développés à respecter pleinement leurs engagements en matière de financement climatique afin de soutenir les pays en développement, notamment par la mise en œuvre rapide du fonds pour les pertes et dommages. Nous invitons tous les pays à présenter des contributions déterminées au niveau national renouvelées et ambitieuses, conformément à l'article 4.4 de l'Accord de Paris, avant la 30<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30), qui se tiendra au Brésil. S'agissant de nos parlements, à leur plus haut niveau de représentation possible, ils poursuivront leur engagement en faveur de la coopération climatique, notamment lors de la réunion parlementaire annuelle de l'UIP à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.
18. Nous n'ignorons pas qu'il est impératif d'appuyer la transition d'une économie à forte intensité d'émissions de gaz à effet de serre et de ressources naturelles à un modèle de production et de consommation plus durable basé sur la coopération et la solidarité et axé sur le bien-être humain tout en intégrant les modes de vie pour un développement durable. À ce titre, nous soutenons l'adoption de mesures habilitantes visant à promouvoir les énergies renouvelables, à protéger la biodiversité et à veiller à ce que la croissance économique, l'inclusion sociale et les progrès en matière de protection de l'environnement soient pleinement intégrés et multidimensionnels. Nous tenons à rappeler que le premier Bilan mondial de l'Accord de Paris (GST-1) a reconnu que les carburants de transition peuvent jouer un rôle pour faciliter les transitions énergétiques tout en garantissant la sécurité énergétique.
19. Compte tenu du coût extrêmement élevé des transitions énergétiques et du fait que celui-ci sera supporté de manière disproportionnée par les pays en développement (précisément ceux qui sont plus dépendants des énergies fossiles), nous exhortons les gouvernements et les parlements des membres du G20 à trouver et à mettre en œuvre des moyens adéquats et équitables de financer les transitions énergétiques équitables.
20. Conscients que les phénomènes météorologiques extrêmes seront vraisemblablement plus fréquents dans un contexte de changements climatiques à l'échelle mondiale, nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre des politiques efficaces et fondées sur des données probantes et de proposer des financements à grande échelle pour prévenir et atténuer les catastrophes, ainsi que des mesures d'adaptation visant à réduire l'impact social et à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés, notamment dans les pays les moins avancés. Nous cherchons en outre à collaborer en matière de préparation, d'interventions et de relèvement en vue d'atténuer les répercussions des catastrophes sur les plans humanitaire et matériel.
21. Nous reconnaissons que les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles affectent certaines populations de manière disproportionnée, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les réfugiés, les migrants, les personnes

handicapées, les communautés traditionnelles et locales, les populations autochtones et des habitants des zones à faible revenu. Il convient d'inclure et de prendre en compte les personnes en situation de vulnérabilité dans la planification des politiques et les processus décisionnels concernant les actions à mener face à de tels phénomènes et à leurs effets néfastes.

22. Nous convenons que les technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle (IA), en tant que pilier de l'économie numérique, peuvent être utilisées pour relever les défis mondiaux et favoriser le développement social et économique. Nous soulignons notre engagement à œuvrer ensemble pour promouvoir la coopération internationale en matière de renforcement des capacités et poursuivre les discussions sur l'IA pour un développement durable inclusif et la réduction des inégalités. Nous sommes d'avis que l'économie numérique est l'un des principaux vecteurs de transformation économique, de prospérité et de bien-être de l'humanité. Nous comprenons que pour tirer pleinement parti de ces possibilités, il est indispensable de veiller à ce que tous les pays soient préparés à la transformation numérique. Il est donc primordial de combler le fossé numérique, technologique et de l'IA.
23. Afin de promouvoir un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tous, nous encourageons tous les gouvernements à poursuivre l'élaboration de normes internationales équilibrées sur l'utilisation des nouvelles technologies numériques, dans le respect absolu des droits de l'homme, pour veiller à ce que l'économie numérique apporte des avantages tangibles à tous, notamment aux pays en développement, renforcer la confiance dans l'économie numérique et favoriser les transformations numériques inclusives.
24. Nous reconnaissons le potentiel disruptif de l'IA à creuser ou à réduire l'écart de productivité entre les pays développés et les pays en développement et à l'intérieur même des pays, et à promouvoir le développement durable. Dans ce contexte, nous cherchons à prendre des mesures appropriées pour exploiter une IA sûre, sécurisée et fiable dans le cadre d'une approche transparente, inclusive, éthique, responsable, fiable et axée sur les personnes. De telles mesures contribueront à favoriser l'innovation, à faciliter le transfert de technologies et à promouvoir une prospérité partagée entre les pays. Dans ce contexte, nous soulignons les recommandations de la résolution 2024 de l'UIP sur l'impact de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.
25. Nous affirmons l'importance de garantir une véritable connectivité mondiale de qualité. Nous comprenons que les infrastructures numériques publiques doivent être conçues pour être efficaces, inclusives et résistantes. Il convient également de les protéger et de les réglementer de manière adéquate afin d'empêcher les parties prenantes mal intentionnées de les utiliser dans le cadre de tactiques hybrides malveillantes. Elles devraient viser à renforcer l'inclusion financière et à augmenter les gains de productivité en faveur des travailleurs dans tous les secteurs. Nous reconnaissons par ailleurs le rôle que jouent les plateformes numériques publiques inclusives dans la transformation socio-économique de la vie des gens. Nous sommes conscients qu'une infrastructure publique numérique sûre, fiable, responsable et inclusive, respectueuse des droits de l'homme, des données personnelles, de la vie privée et des droits de propriété intellectuelle, peut favoriser la résilience, la prestation de services et l'innovation.

**C. *Parlements pour une gouvernance mondiale équitable et représentative***

26. En tant que représentants de nos peuples respectifs, nous renouvelons notre engagement à combler le déficit démocratique dans les relations internationales. Nous sommes fermement convaincus que les parlements peuvent très largement contribuer à promouvoir les intérêts de divers secteurs de nos sociétés au niveau mondial, à susciter un soutien politique aux engagements internationaux pris par nos États respectifs et à garantir leur mise en œuvre.

27. Dans le cadre des efforts que nous déployons en faveur d'un ordre international plus équitable et représentatif conformément au droit international, notamment à la Charte des Nations Unies, nous réaffirmons la nécessité de mener des réformes globales pour rendre les institutions de gouvernance mondiale plus transparentes, responsables, efficaces, efficientes, inclusives, démocratiques et représentatives, reflétant les réalités et les exigences du 21<sup>e</sup> siècle. À cet égard, le Pacte pour l'avenir adopté en septembre 2024 est une contribution importante à la réforme de l'ONU, notamment en revigorant l'Assemblée générale, en réformant le Conseil de sécurité, en renforçant le Conseil économique et social ainsi que la Commission de consolidation de la paix et en accélérant la réforme de l'architecture financière internationale pour mieux représenter les pays en développement et faire entendre leur voix, mobiliser des financements supplémentaires en faveur des ODD, répondre aux besoins des pays en développement et orienter les ressources financières vers les personnes qui ont le plus besoin d'aide. En particulier, nous prenons acte de l'engagement exprimé dans l'action 55 du Pacte pour l'avenir, à renforcer le rôle des parlements dans les processus intergouvernementaux de l'ONU et dans l'application des engagements internationaux. Les défis urgents auxquels nous devons faire face imposent à nos parlements de ne pas rester focalisés uniquement sur les affaires courantes, mais plutôt de porter la « dimension de l'avenir » à l'ordre du jour parlementaire. Intégrer l'avenir dans le présent devrait être la position de chaque parlement, afin d'assurer des processus décisionnels plus efficaces, qui ne se limitent pas à la durée d'un mandat parlementaire.
28. Nous nous félicitons que le G20 ait approuvé l'Appel à l'action sur la réforme de la gouvernance mondiale lors de la 2<sup>e</sup> réunion ministérielle des affaires étrangères que le Brésil, à l'occasion de sa présidence du G20, a accueillie le 25 septembre 2024 en marge de la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies.
29. Nous reconnaissons que les membres du G20 devraient jouer un rôle clé dans la construction d'une architecture financière internationale plus stable, efficace, représentative et équilibrée qui réponde à la nécessité de faire entendre la voix des pays en développement dans le processus de prise de décision, reflétant le monde du 21<sup>e</sup> siècle. Le nouvel ordre financier mondial devrait renforcer la solidité et la transparence des institutions financières aux niveaux national, régional et mondial, en les rendant plus sensibles aux besoins concrets des populations. Il devrait par ailleurs relever les défis mondiaux en traitant les difficultés engendrées par le poids insoutenable de la dette souveraine, en encourageant les investissements directs étrangers et d'autres flux de capitaux en faveur du développement durable, en s'attaquant aux inégalités profondément enracinées, et en adoptant des mesures telles que l'assistance, l'allègement, l'annulation et la restructuration de la dette. Dans ce contexte, nous soutenons les efforts déployés par le G20 pour améliorer les banques multilatérales de développement et les rendre plus efficaces.
30. Dans une perspective plus large, nous sommes d'avis qu'il est grand temps de repenser la mondialisation en encourageant les investissements qui stimulent le développement durable, atténuent les inégalités et font progresser le développement scientifique et technologique. Nous appelons à redoubler d'efforts pour bâtir un environnement propice à la circulation de ces investissements qui font cruellement défaut, notamment aux pays en développement. Nous reconnaissons le fait que les réformes en matière de fiscalité internationale peuvent permettre de mobiliser des ressources afin de lutter contre la faim, la pauvreté et les inégalités. Nous encourageons la tenue, au sein des Nations Unies, de discussions constructives, inclusives et consensuelles sur l'élaboration d'une Convention-cadre de coopération fiscale internationale et de ses protocoles, tout en tenant compte des travaux d'autres institutions compétentes et en optimisant les synergies. Nous demandons que ces réformes garantissent une fiscalité juste et efficace et qu'elles incluent des mesures internationales efficaces contre l'évasion et la fraude fiscales.

31. Nous réaffirmons la nécessité de mobiliser des financements abordables, adéquats et accessibles pour les pays en développement et saluons le rôle de la coopération internationale en matière de développement, qui est guidée par les principes suivants : partenariats équitables ; transfert, renforcement des capacités et appropriation des innovations dans le domaine technologique ; adaptabilité aux besoins et aux contextes régionaux, nationaux et locaux ; et adoption des meilleures pratiques et lignes directrices. Nous exhortons les pays développés à mettre pleinement en œuvre les engagements pris pour accroître la qualité et la quantité de l'aide publique au développement.
32. Alors que 2024 marque le trentième anniversaire de l'Accord de Marrakech qui a conduit à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), nous réaffirmons les principes et les objectifs énoncés dans cet Accord pour promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, équitable, transparent, inclusif, fondé sur des règles, non discriminatoire, prévisible et équitable, en tant que moteur dynamique pour favoriser la prospérité et parvenir à un développement économique durable. Nous soulignons la nécessité d'intégrer l'aspect développement de l'OMC, notamment par le biais du processus de réforme de l'institution et en faisant en sorte que le principe du traitement spécial et différencié réponde mieux aux besoins des membres en développement, notamment les pays les moins avancés (PMA). Saluant les récents progrès accomplis pour promouvoir le commerce mondial, nous collaborerons avec nos gouvernements à la nécessaire réforme de l'OMC, pour renforcer et améliorer toutes ses fonctions, en rétablissant notamment un système de règlement des litiges pleinement opérationnel et accessible. Les parlements, notamment par l'intermédiaire de la Conférence parlementaire sur l'OMC, devraient jouer un rôle important à toutes les étapes de cette réforme.
33. En rappelant le paragraphe 10 de la Déclaration commune du 6<sup>e</sup> Sommet des présidents de parlement du G20 (Japon 2019), nous appelons les parlements et les gouvernements à veiller à ce que leurs mesures commerciales soient compatibles avec les règles de l'OMC.
34. Nous célébrons le 75<sup>e</sup> anniversaire des quatre Conventions de Genève – les fondations du droit international humanitaire –, qui visent à protéger les civils et à alléger les souffrances humaines dans les conflits armés. Nous exhortons tous les gouvernements et parlements à respecter et à promouvoir le droit international humanitaire, notamment en traitant de manière appropriée les difficultés émergentes découlant de l'utilisation des nouvelles technologies dans les conflits armés.

### **Observations finales**

35. En tant que parlements, nos rôles législatif, budgétaire et de contrôle, combinés à notre lien avec les citoyens, nous confèrent une place unique pour faire avancer les positions et les réformes que nous avons décrites ici, ensemble.
36. Nous réitérons le rôle essentiel des parlements en matière de promotion de la coopération internationale et du multilatéralisme, par le biais de la diplomatie parlementaire et à travers toutes les étapes d'élaboration, de légitimation, de financement, de mise en œuvre et de contrôle des politiques publiques. Nous saluons le rôle et les efforts de l'UIP dans la promotion de la coopération et du dialogue interparlementaires, et en vue de renforcer les parlements. Dans ce contexte, nous appelons l'attention sur l'ODD 16, qui reconnaît l'importance des institutions efficaces, dont font partie les parlements, pour la réalisation des ODD.
37. Dans un monde d'imbrications étroites, d'interdépendances et de bouleversements rapides, les parlements devraient s'efforcer d'améliorer en permanence leurs capacités de recherche et de collecte de données probantes, afin de continuer à offrir des solutions légitimes,

innovantes et représentatives face aux défis posés par les nouvelles réalités, tant au niveau national qu'international. Nous encourageons l'UIP à faire bénéficier nos parlements de son savoir-faire reconnu pour traiter ces questions émergentes et exploiter des possibilités de coopération internationale accrue entre parlementaires.

38. S'appuyant sur l'*acquis* du P20, et à la lumière des débats constructifs tenus lors du dixième Sommet des présidents de parlement du G20, nous réaffirmons notre détermination à poursuivre nos efforts conjoints pour apporter une contribution parlementaire efficace et pertinente au processus du G20, notamment en travaillant avec nos gouvernements respectifs afin de tenir nos engagements. Nous continuerons à exercer des activités de diplomatie parlementaire et à mener un dialogue dans les instances pertinentes, y compris les Conférences mondiales des présidents de parlement, pour exprimer les points de vue des parlements sur des questions clés qui touchent à la paix, aux droits de l'homme et au développement durable.
39. Nous transmettrons la présente déclaration conjointe à nos chefs d'État ou de gouvernement respectifs, tout en œuvrant à la mise en œuvre de nos engagements communs. La présidence du P20 transmettra la déclaration à la présidence du G20, tout en encourageant une diffusion plus large auprès de tous les membres du G20 et au-delà.
40. Nous remercions sincèrement la Chambre des députés et le Sénat fédéral du Brésil pour l'organisation de ce dixième Sommet des présidents de parlement du G20 et leur chaleureuse hospitalité. Nous félicitons également le Brésil pour son leadership dans le cadre du programme du G20 en 2024. Nous exhortons l'UIP à continuer de jouer un rôle de premier plan lors des futures réunions du P20.
41. Dans l'attente de notre prochain Sommet du P20 sous la présidence de l'Afrique du Sud en 2025, nous adressons nos félicitations au Parlement de l'Afrique du Sud, dont nous nous engageons à appuyer pleinement les efforts.

*NB : Il est établi qu'en raison de leur statut constitutionnel ou d'autres facteurs, certains présidents ne peuvent pas s'associer directement à des déclarations politiques de fond et ne doivent donc pas être considérés comme indiquant un soutien spécifique à l'ensemble des sections. Néanmoins, au nom de leurs chambres, ils reconnaissent l'importance des questions soulevées et les intentions de leurs collègues de proposer des solutions particulières.*

*L'Argentine déclare qu'elle se désolidarise de la Déclaration commune*

\*\*\*\*\*



## ANNEXE

### **Déclaration finale de la première Réunion des femmes parlementaires du P20**

#### **Charte d'Alagoas**

*Nous, femmes parlementaires ayant participé au Sommet des présidents de parlement du G20 (P20), nous sommes réunies les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024 à Maceió, dans l'État d'Alagoas (Brésil), afin de discuter du renforcement de la participation des femmes aux processus décisionnels.*

*Reconnaissant l'importance historique de la première Réunion des femmes parlementaires du P20, nous saluons la tenue de ce forum multilatéral visant à associer les femmes parlementaires aux questions diplomatiques et stratégiques traitées au G20, en abordant les défis qui se posent et les possibilités qui s'offrent pour faire progresser les droits de toutes les femmes ;*

*et après avoir réaffirmé l'engagement pris à l'occasion de la neuvième réunion du P20, tenue en Inde, nous nous engageons à évaluer et à renforcer la participation des femmes au parlement et nous exhortons les dirigeants du P20 à faire de même, en prenant des mesures visant à combler les lacunes reconnues et à élargir la participation des femmes ;*

*nous appelons l'attention sur les points ci-dessous, qui constituent les principales contributions apportées lors des tables rondes tenues à la première Réunion des femmes parlementaires du P20.*

- 1. Recommander que les séances de travail annuelles du P20 débutent avec la Réunion des femmes parlementaires pour en faire un véritable cadre de discussions, d'échange d'expériences et de promotion de l'égalité.*
- 2. Promouvoir les efforts visant à intégrer la question du genre de manière transversale dans les fonctions parlementaires et gouvernementales et, à cette fin, allouer toutes les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour élaborer des programmes législatifs et des propositions de loi, en plus de mener des réformes juridiques intégrant une dimension de genre, notamment dans le domaine des changements climatiques, afin de renforcer les droits fondamentaux des femmes et des filles dans toute leur diversité et de promouvoir le principe de non-discrimination et d'égalité devant la loi.*
- 3. Souligner la nécessité de mettre en œuvre des mesures temporaires spéciales, telles que, par exemple, des quotas, un nombre minimum de sièges réservés et l'allocation de ressources visant non seulement à accroître la participation des femmes dans les instances dirigeantes et décisionnelles mais aussi à instaurer l'égalité. En outre, les efforts déployés pour faire en sorte qu'un nombre croissant de femmes occupent des postes de pouvoir doivent également tenir compte des fonctions électives, en plus des fonctions administratives à tous les niveaux de l'État et dans tous les domaines d'activité.*
- 4. Faire connaître la gravité des actes de violence politique fondée sur le genre et leurs conséquences, qui ont des répercussions néfastes sur l'exercice des droits politiques des femmes, et recommander l'application de mesures intégrées, efficaces et globales pour prévenir ce type d'actes, y mettre fin et y répondre.*
- 5. Exhorter les pays du G20 et les membres du P20 à introduire des mesures visant à reconnaître, réduire, redistribuer et revaloriser la fourniture de soins et les activités domestiques non rémunérées exercées par les femmes et les filles. En outre, reconnaître qu'une charge de travail déséquilibrée restreint la capacité des femmes à participer aux processus décisionnels et à assumer des rôles de leadership, en plus de constituer un obstacle important à l'éducation des femmes et des filles et à leur accès à des possibilités économiques et professionnelles.*

6. *Exhorter les pays du G20 et les membres du P20 à promouvoir des politiques et des systèmes de soins complets, en plus des mécanismes de financement permettant d'investir dans des politiques transformatrices en matière de tâches domestiques, dans le cadre plus général des politiques ayant pour objectif un travail décent pour tous. Nous plaçons en outre pour que des politiques globales relatives aux tâches domestiques soient intégrées aux efforts déployés par le G20 contre la faim et la pauvreté.*

7. *Inviter les pays du G20 et les membres du P20 à reconnaître le rôle essentiel que les droits économiques, l'autonomisation économique et l'indépendance financière des femmes jouent dans la réalisation du Programme 2030. En outre, nous soulignons la nécessité de déployer des réformes législatives ainsi que d'autres mesures visant à assurer l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les garçons et les filles, s'agissant de l'accès aux ressources économiques et aux biens de production. De plus, nous insistons sur le fait qu'il est essentiel que les femmes bénéficient des mêmes chances d'accéder au plein emploi productif, à un travail décent et à un salaire égal pour un travail égal.*

8. *Mobiliser des fonds, notamment toutes les sources nationales et internationales, publiques et privées, des politiques et des programmes sur les changements climatiques, l'environnement et l'intersectionnalité de la réduction des risques de catastrophe fondée sur le genre, y compris des activités menées par les organisations et mouvements de femmes qui élaborent et mettent en œuvre des solutions durables, justes et pérennes, adaptées au contexte local.*

*À la lumière des nombreuses discussions constructives tenues lors de la première Réunion des femmes parlementaires du P20, la présente déclaration conjointe, dans son projet complet, sera communiquée à tous les participants puis transmise à la présidence du P20, qui, à son tour, s'est déjà engagée à la transmettre à la présidence du G20 et à contribuer à la diffuser auprès de l'ensemble des membres du G20.*

*Cela nous permettra de veiller à ce que les contributions résumées ici, ainsi que les contributions générales du P20, appuient les processus décisionnels du G20, qui se déroulent au Brésil cette année.*

*Enfin, nous tenons à saluer la présidence du P20 et toutes les femmes parlementaires qui ont participé à cette première réunion historique des femmes parlementaires du P20.*

*Maceió, État d'Alagoas, 2 juillet 2024.*